

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

902708

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 20027			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : JADOUVAL mohamed			
Date de naissance : 22 AVR. 2024			
Adresse :			
Tél. : Total des frais engagés : Dhs			

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/04/2024

Nom et prénom du malade : JADOUVAL mohamed Age: 1939

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affecté

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

WY

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.04.24	C	1	150 Dhs	INP : [REDACTED] Latifa BOUSMARI Médecin Dentiste 3d Driss EL HARRAK TANDEM

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
09202623	05/04/24	160 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	FIN D'EXECUTION [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	DATE DU DEVIS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	-	-	-	DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	35533411
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS **VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur Latifa Bousmar

Médecine Générale

Diplomes Universitaires

- Diabétologie

- Hypertension Artérielle

- Echographie

Eléctro - Cardiogramme



الدكتورة لطيفة بوصمار

الطب العام

- حاصلة على شواهد جامعية

- داء السكري

- ارتفاع الضغط الدموي

- الفحص بالصدى

طيط القلب

Ordonnance

Casablanca le..... ٢٥/٠٤/١٤٢٤

Maphar
Bd Alkemia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forlax pdr sach b20 mv
P.P.V : 68,70 DH

6 118001 181193

٢٢٣ يادوال ش. Mohamed

68,70

١ Forlax sach (٢٠٠)

١ sach Ig dam m

١ sach veau l

٣٢,٠٠

٢

PHARMACIE JAMIA
32000 Casablanca
Diplôme de PARISY

x ٥

٦ (٢٠٠)

Oxymag ٣٧٥

١٤٥٦

٢٢١٦٠,٧٠

Latifa BOUSMAR
Médecin Généraliste
Bd Driss EL HARTI, Rue 24 N° 7
Cité D'jamaa - casablanca - Tél : 05 22 59 54 71

شارع الرئيس الحرثي زنقة 24 الرقم 7 الطابق الأول (فوق مكتبة الخليل المسعودية) قرية الجماعة البيضاء
Bd Driss EL HARTI, Rue 24 N° 7 ,1er Etage (au dessus Librairie Khalil) Messoudia
Cité D'jamaa - casablanca - Tél : 05 22 59 54 71

OXYMAG[®] 375 mg

Magnésium marin, bisglycinate & malate. V9 82. N°

Lot / Batch n° : 23459

Exp. date : 09/26

PPC (DH) : 92,00

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament